

Service émetteur : Secrétariat de la CDSP
Affaire suivie par : Muriel MARTINEZ
Courriel : muriel.martinezl@ars.sante.fr
Téléphone : 05 34 30 26 71
Télécopie: 05 34 30 26 46

RAPPORT D'ACTIVITE

Année 2018

**Commission Départementale des Soins
Psychiatriques**

AUDE (11)

I - STATISTIQUES D'ACTIVITE EN 2018

Globalement, **420** mesures de soins psychiatriques sans consentement ont été prises en 2018 soit 58 de moins qu'en 2017 représentant une diminution de **13 %**.

➤ **359 mesures de soins psychiatriques sur décision du directeur d'établissement :**

- 205 mesures SDDE art L.3212-1 II 1° normale avec tiers
- 36 mesures SDDE art. L3212-1 II 2° péril imminent sans tiers
- 118 mesures SDDE art. L3212-3 urgence avec tiers

Pour l'exercice 2018, les soins psychiatriques sur décision du directeur d'établissement (359 mesures) ont diminué de **14 %** par rapport à l'exercice 2017 (418 mesures) soit **59** mesures en moins.

➤ **61 mesures de soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat :**

- 6 mesures (Art L.3213-1) suite à « Arrêté direct préfet »
- 55 mesures (Art. L3213-2) suite à « Arrêté du Maire »

Pour l'exercice 2018, les mesures de soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat ont augmenté d' 1 mesure par rapport à l'exercice 2017 représentant une augmentation de **1,66 %**. Les mesures suite à un arrêté du Maire sont toujours majoritaires.

II – BILAN DE L'UTILISATION DES PROCEDURES D'URGENCE ET DE PERIL IMMINENT

Pour l'exercice 2018, **36** mesures de « **péril imminent** » ont été prises représentant des mesures de SDDE.

Leur nombre était de **33** en 2017 soit 3 mesures en plus.

Les mesures « **urgentes** » avec un certificat représentent **15%** des mesures de SDDE soit **118** mesures et sont en augmentation de 16 mesures par rapport à l'exercice 2017.

Globalement, les mesures « **urgentes 118** » avec un certificat et les mesures de « **péril imminent 36** » représentent **42,90%** des mesures de SDDE soit **154** mesures.

III – SYNTHESE DE L'ACTIVITE DE LA COMMISSION

➤ Composition de la C.D.S.P.

- magistrate et présidente
- , médecin généraliste,
- , médecin psychiatre libéral,
- psychiatre,
- représentante association l'UNAFAM
- représentant association l'UNAFAM.

Depuis le mois de juin 2017, le secrétariat de la C.D.S.P. est assuré par Agence Régionale de Santé Occitanie.

➤ Fonctionnement de la C.D.S.P.

La commission s'est réunie trois fois en 2017 à l'ASM de Limoux ou à la Clinique Sainte-Thérèse à Narbonne.

Au cours de ces réunions, en fonction de l'ordre du jour et du temps imparti, elle s'est efforcée d'examiner un maximum de dossiers de patients faisant l'objet de soins psychiatriques sans leur consentement, en priorité les mesures de « péril imminent » et les mesures qui se prolongent au-delà d'un an soit **54** dossiers :

- SDDE **13** dossiers dont 15 mesures « péril imminent »
- S.D.R.E. **41** dossiers

Les séances du 15 janvier, 1^{er} juin et 8 octobre 2018 ont été entièrement consacrées à l'audition des patients.

Les membres de la commission se sont attachés à vérifier que les procédures se déroulent dans le respect de la liberté des personnes.

➤ **Visites**

La commission a effectué une visite en chambre d'isolement au CH de Narbonne ainsi qu'à l'A.S.M de Limoux

17 patients ont été reçus par la CDSP.

➤ **Conclusion :**

En 2018, la commission s'est attachée à encourager les échanges avec la direction des établissements.

La commission n'a constaté aucune atteinte à la dignité des patients lors des visites des deux établissements.

Tous les intervenants respectent le cadre de la nouvelle loi régissant les soins psychiatriques sans consentement.

Fait à Carcassonne et à Toulouse
Le 14 janvier 2019
La Présidente de la C.D.S.P.

STATISTIQUES D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES

Département(s) : 011
 Période du : 01/01/2018
 au : 31/12/2018

I - Données de cadrage

Nombre total de mesures de soins psychiatriques	534
- dont nombre total de SDRE et SDJ	92
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	13
- dont nombre de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	73
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	1
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP avec maintien	0
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	0
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP avec maintien	0
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	5
- dont nombre total de SDDE	442
- dont nombre de SDT	241
- nombre de SDTU	150
- nombre total de SPI	51
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an	55
- dont nombre de SDRE et SDJ	20
- dont nombre de SDDE	35
(dont nombre de SPI : 2)	
Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques	393
- dont nombre de levées de SDRE et SDJ	59
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	3
- dont nombre de levées de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	50
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	1
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	0
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	5
- dont nombre de levées de SDDE	334
(dont nombre de levées de SPI : 39)	

Arrêté du 26 juin 2012 fixant le modèle du tableau des statistiques d'activité des commissions départementales des soins psychiatriques prévu à l'article R. 3223-11 du code de la santé publique

II - Fonctionnement et activité de la CDSP

Nombre de réunions	3
Nombre de visites d'établissements	3
Nombre total de dossiers examinés :	50
- dont SDRE et SDJ	13
- dont SDDE	37
<i>(dont SPI :11)</i>	
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an examinées :	32
- dont SDRE et SDJ en hospitalisation complète	12
- SDRE et SDJ en programme de soins	20
- SDDE en hospitalisation complète	
- dont SPI	
- SDDE en programme de soins	
<i>(dont nombre total de SPI examinées : 2)</i>	
- dont SPI en hospitalisation complète	
- dont SPI en programme de soins	
Nombre total de demandes ou de propositions de levée de la mesure de soins psychiatriques :	
- dont nombre de demandes adressées au préfet	
- dont nombre de demandes satisfaites	
- dont nombre de demandes adressées au directeur d'établissement	
- dont nombre de demandes satisfaites	
- dont nombre de demandes adressées au JLD	
- dont nombre de demandes satisfaites	
Nombre de réclamations adressées à la commission par des patients ou leur conseil	

II - Fonctionnement et activité de la CDSP

COMPOSITION DE LA CDSP AU _____

Membres prévus	Membres désignés	Membres siégeant effectivement
1 magistrat	1	1
1 psychiatre désigné par le procureur près de la cour d'appel	1	1
1 psychiatre désigné par le représentant de l'Etat dans le département	1	1
1 médecin généraliste	1	0
1 représentant d'association agréée de personnes malades	1	1
1 représentant d'association agréée de familles de personnes malades	1	1